

Les archives de la navigation de Terre-Neuve ont été réunies aux archives de la navigation du Canada et Terre-Neuve bénéficie maintenant des services d'inspection des navires à vapeur et d'inspection nautique assurés par le ministère des Transports. Les marins marchands qui ont servi au cours de la guerre de 1939-1945 et qui avaient droit à une gratification spéciale ou à une gratification pour service de guerre ont obtenu des allocations de réadaptation analogues à celles des ex-membres de la marine marchande du Canada.

Les services de transbordement exploités par le chemin de fer de Terre-Neuve avant l'union relèvent maintenant des chemins de fer Nationaux du Canada.

Sous-section 1.—Navires

Toutes les routes de navigation, y compris les canaux, les lacs et les rivières, étant ouvertes sans distinction, sauf dans le cas du cabatoge, aux navires de tous les pays du monde, le commerce du Canada est loin de dépendre en entier des navires canadiens. Toutefois, une forte proportion du trafic intérieur et côtier utilise des navires immatriculés au Canada.

Immatri-culation canadienne.—En vertu de la Partie I de la loi de la marine marchande du Canada, tout navire qui répond à la définition de "navire britannique", donnée à l'article 6 de la loi, et dont l'administration et l'exploitation s'exercent au Canada, doit être immatriculé au Canada, s'il ne l'est pas ailleurs dans le Commonwealth. Exception est faite, toutefois, des navires d'au plus 10 tonneaux affectés uniquement au cabotage ou à la navigation intérieure. Un navire qui devrait l'être mais qui n'est immatriculé dans aucune partie du Commonwealth n'a pas droit aux privilèges accordés aux navires britanniques. Les navires dispensés de l'immatri-culation doivent obtenir un permis; au 31 décembre 1951, il y avait au Canada 78,792 navires munis de permis, contre 72,558 en 1950. En vertu de la loi, les vaisseaux sur le point d'être construits et les vaisseaux en voie de construction peuvent être inscrits par un régisseur des navires britanniques.

1.—Navires immatriculés au Canada, par province, 31 novembre 1949-1951

NOTE.—Les chiffres de 1935-1948 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à compter de l'édition de 1941.

Province ou territoire	1949		1950		1951	
	Nombre	Tonnes nettes	Nombre	Tonnes nettes	Nombre	Tonnes nettes
Terre-Neuve.....	2,247	101,882	2,114	97,311	1,791	82,716
Île-du-Prince-Édouard.....	108	7,843	134	7,849	144	7,835
Nouvelle-Écosse.....	3,612	164,244	3,892	116,220	4,214	120,365
Nouveau-Brunswick.....	915	36,741	935	39,279	963	35,554
Québec.....	1,347	677,215	1,578	590,348	1,696	579,417
Ontario.....	1,556	390,318	1,685	410,185	1,774	432,810
Manitoba.....	102	11,455	100	10,915	107	12,233
Saskatchewan.....	1	147	1	147	1	147
Colombie-Britannique.....	4,199	438,898	4,361	389,751	4,583	384,122
Yukon.....	15	3,650	15	3,657	17	3,767
Total.....	14,102	1,832,393	14,816¹	1,665,697¹	15,292¹	1,659,351¹

¹ Comprend la navigation intérieure.